

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 8**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 30 Juin 2016**

**SEANCE PUBLIQUE DU 30 Juin 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**ADMINISTRATION GENERALE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET**

---

**OBJET**

Rapport annuel des représentants du Conseil Départemental des Bouches du Rhône  
administrateurs de la Société du Canal de Provence - exercice 2014

---

**Direction Générale Adjointe de l'Administration Générale  
Direction du contrôle de gestion  
114,59**

## PRESENTATION

Rapport annuel des Représentants  
du Conseil Départemental Administrateurs  
de la SOCIETE DU CANAL DE PROVENCE  
Année 2014

L'article L. 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales (Loi n°2002-1 du 2 janvier 2002 article 5 ; Ordonnance n°2003-1212 du 18 décembre 2003 article 2 V ; Loi n°2004-806 du 9 août 2004 article 27 VIII) rappelle que :

*"Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte".*

Le présent rapport comprend les pièces suivantes :

- Rapport d'Activité sur l'exercice 2014
- Les comptes et bilans 2014 de la SCP
- La copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 juin 2014 et des séances du conseil d'administration des 17 avril, 19 juin, 16 octobre et 18 décembre 2014
- Un dossier URSSAF relatif au contrôle 2014

Les Représentants du Conseil Départemental  
Administrateurs de la SOCIETE DU CANAL  
DE PROVENCE

Les représentants du Conseil Départemental au sein des instances de la Société du Canal de Provence au 31 décembre 2014 étaient :

Conseil d'Administration : Messieurs Jacky GERARD et Hervé SCHIAVETTI.

-oOo-

Conformément à la réglementation en vigueur, et dans un souci d'information de l'ensemble des élus du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un exemplaire du Rapport annuel des Mandataires du Conseil Départemental Administrateurs de la Société du Canal de Provence pour l'exercice 2014.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL